

NAO 2017 : UNE SIGNATURE DU SNU POUR LIMITER LA BAISSSE DES SALAIRES A POLE EMPLOI

Alors que l'inflation cumulée depuis 2015 atteindra au minimum 3% fin 2017 et après 2 années de suite sans aucune revalorisation des salaires, la direction générale gratifie le personnel d'un royal 0,5% de la part fixe et de la valeur du point à compter du 1er avril 2017....

Alors que l'ensemble du personnel a démontré sa capacité d'adaptation face aux multiples projets stratégiques et aux nombreux changements subis à des rythmes effrénés.

Alors que le directeur général, Jean Bassères, se glorifie auprès des Ministères et des médias des résultats obtenus par les salariés et des gains de productivité induits.

- ▶ La reconnaissance de la direction se traduit par une augmentation de **5 centimes par heure** de travail pour les plus bas salaires et de **15 centimes** pour les plus élevés
 - ▶ A l'exception bien sûr des cadres dirigeants, DR et Adjoints, dont la rémunération est soumise au pouvoir discrétionnaire du directeur général.



TROP C'EST TROP ! SURTOUT QUAND C'EST TROP PEU !!!

Se réfugier derrière l'intransigeance du ministère du budget comme l'a soutenu le DGARH est trop facile, même l'Etat a fait mieux pour ses fonctionnaires (+ 1,2%) !!!

On peut légitimement se poser la question de la volonté de nos dirigeants à défendre le personnel auprès des tutelles. La direction doit donc revoir sa copie. L'accord prévoit une seconde séance de négociation en septembre.

Dans la période incertaine qui s'ouvre au sommet de l'Etat, le SNU a choisi de signer cet accord pour « engranger » ces 0,5% et limiter le différentiel avec l'inflation.

Devant la pauvreté de cette proposition le SNU, avec la CGT, FO et SUD, appelle l'ensemble des agentes et agents à manifester massivement le 6 mars pour obtenir notamment de la Direction une réelle avancée sur les salaires et ce sans attendre le mois de septembre.

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE LUNDI 6 MARS

